

# Dina Bazarbachi — Réponse d'armasuisse du 21 août 2026

Reproduction mise en page du courriel original en français · Version de contrôle, non destinée à la publication sans validation · Historique des échanges retiré.

Chère Madame Bazarbachi,

Vous trouverez ci-joint nos réponses à vos questions.

-----

## **1. Achats par année : vous renvoyez à la publication prévue par l'art. 27 VöB, qui ne permet pas d'identifier les montants totaux par année ni les fournisseurs concernés pour la période demandée. Pouvez-vous fournir ces données de manière consolidée ?**

Nous précisons ce qui suit : nous vous avons fourni les liens vers les listes contenant la publication annuelle des marchés publics d'un montant supérieur à 50 000 francs, qui sont accessibles au public et consultables : Publication des marchés d'une valeur minimale de 50 000 francs Ouvrez-y les listes Excel par année sous «Listes de l'administration fédérale centrale», filtrez la colonne B sur «armasuisse», puis consultez la colonne E pour voir les sièges sociaux des fournisseurs. Vous y trouverez les informations demandées.

## **2. Ventes et recettes : les questions 6 et 7 relatives au chiffre d'affaires réalisé et au détail des opérations (bénéficiaire, nature, valeur, date, intermédiaires) restent sans réponse chiffrée.**

Comme déjà expliqué dans la réponse à la question 5 : aucune exportation définitive de matériel de guerre n'est actuellement autorisée vers Israël. Les critères d'autorisation prévus par la loi sur le matériel de guerre imposent le refus des exportations vers Israël ainsi que vers d'autres destinataires finaux impliqués dans le conflit au Proche-Orient. Nous vous renvoyons aux prises de position suivantes du Conseil fédéral : 24.3350 | Gaza. Suspendre la coopération militaire avec les Etats impliqués dans le conflit | Objet | Le Parlement suisse 23.4467 | Décréter un embargo sur les livraisons d'armes, mettre fin à la coopération en matière d'armement et prononcer des sanctions contre les Etats impliqués dans la guerre de Gaza | Objet | Le Parlement suisse Le SECO est compétent en matière d'exportations : Statistiques / Chiffres relatifs aux exportations d'armements

## **3. Utilisation opérationnelle : vous indiquez qu'à votre connaissance les systèmes acquis (ADS 15, TK A, IFASS) ne sont pas engagés à Gaza dans leur configuration suisse, mais vous n'avez pas répondu si ces produits ont été présentés par leurs fabricants comme « combat-tested », ni si armasuisse a sollicité des fournisseurs des informations sur les circonstances de tels usages et leurs conséquences pour les populations civiles.**

Comme déjà expliqué dans la réponse à la question 13, l'évaluation des marchés publics s'effectue sur la base des exigences militaires de l'armée suisse. Elle comprend notamment un examen tactique, technique et logistique. De plus, les aspects liés à la politique d'armement et aux finances sont également pris en compte.

## **4. Diligence raisonnable : pouvez-vous préciser si des évaluations spécifiques ont été réalisées concernant des entreprises israéliennes depuis octobre 2023, et selon quels critères ?**

Comme déjà expliqué dans les réponses aux questions 17 et 18 : un examen au regard du droit international est en principe effectué avant la conclusion d'un contrat d'acquisition. L'évaluation au regard du droit de la neutralité incombe aux services compétents responsables ainsi qu'à la

**5. Voyage de M. Loher en Israël : vous avez refusé de répondre à la question de savoir si ce voyage était conforme aux valeurs d'armasuisse, en particulier au « plaisir » revendiqué sur votre site, en indiquant vous limiter aux « aspects factuellement pertinents ». Je relève que cette valeur du « plaisir » figure toujours, en toutes lettres, sur votre site institutionnel, aux côtés de l'ouverture, la confiance, le respect, le courage et la vision à long terme. Dans ces circonstances, j'aurais apprécié que vous précisiez en quoi ce voyage s'inscrivait dans cette culture d'entreprise que vous revendiquez publiquement — à moins que cette valeur ne s'applique qu'à certains déplacements et non à d'autres. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce point précis.**

armasuisse adhère aux cinq valeurs qui caractérisent notre culture d'entreprise. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur d'armasuisse, y compris le chef de l'armement, se réjouit chaque jour de contribuer activement à la sécurité de la Suisse en faisant avancer avec dynamisme les projets d'acquisition liés à la sécurité. Nous tenons toutefois à rappeler ici que, conformément à la Constitution fédérale, armasuisse a pour mission de veiller à la sécurité du pays et à la protection de la population. -----

Nous espérons avoir pu vous aider.

Meilleures salutations, Communication armasuisse